AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...

Applicable du 31 décembre 2009 au 3 décembre 2019

Imprimer Télécharger

Instruction DOC-2009-10

Prospectus établi pour l'offre au public de parts sociales des banques mutualistes ou coopératives

Version consultée

Télécharger la doctrine

Télécharger l'aperçu complet de la doctrine

Textes de référence

Article 212-38-1 du règlement général

Annexes

Annexe 1 de l'instruction AMF n°2009-10

Liens

Information à diffuser en cas d'offre au public ou d'admission aux négociations de titres financiers sur un marché réglementé

Mots clés PROSPECTUS

Mentions légales :
Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02